

SAINT-VALLIER

Le Dauphiné

13.8.90

Traitement des ordures ménagères

Vers des actions intercommunales dans la région

Les problèmes d'environnement prennent une importance croissante au regard de l'opinion publique compte tenu de leur impact économique, technologique et social. Parmi ceux-ci, celui du traitement des ordures ménagères se révèle particulièrement important d'une part parce que les volumes sont en croissance continue et, d'autre part, parce que la disparition de ces déchets cause des problèmes très ardues au niveau technique. Cette question n'a pas échappé aux élus de la région dont le contact permanent et journalier avec la réalité leur permet de mesurer l'ampleur du problème. Mercredi 27 juin, une réunion de travail a regroupé les représentants de trois secteurs géographiques voisins : M. Claude Faure, conseiller

régional, maire de la ville d'Annonay; M. Quinkal, maire de Vion, président du SIVOM de Tournon; M. Bourg, président du SIRCTOM de Saint-Vallier, représentait le docteur L. Steinberg, premier vice-président du conseil général de la Drôme, président du GICAM de Saint-Vallier; M. Ferlay, maire de Sarras, vice-président du SIRCTOM de Saint-Vallier, vice-président du SIVOM de Tournon.

Au cours de cette rencontre, les expériences réalisées dans chacune des trois régions concernées dans le domaine du traitement des ordures ménagères, ont été évoquées et approfondies. Une certitude est très vite apparue, la nécessité pour arriver à des résultats intéressants de se regrouper à un niveau minimum de 200 000 habi-

tants. Le secteur représenté à cette réunion, région d'Annonay, de Tournon, regroupé avec les cantons de Saint-Vallier et du Grand-Serre, totalise 80 à 100 000 habitants. Les présents se proposent, partant de ce noyau, d'élargir la zone à d'autres communes de l'Ardèche, de la Drôme, de la Loire et de l'Isère. A partir de ce constat, il a été décidé au cours de cette très intéressante réunion de poursuivre les réflexions afin de rechercher une solution technique convenable et d'autre part, de définir une structure de travail en commun qui permettra la mise en œuvre d'un traitement intercommunal. Cela paraît constituer l'une des actions fondamentales pour l'avenir dans la conservation et l'amélioration de l'environnement sur la région du nord de l'Ardèche et de la Drôme.